

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze Mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		Budget	Vote du compte administratif budget Commune 2017	
		Budget	Vote du compte de gestion budget Commune 2017	
		Budget	Acquisition terrain M. CHADEIX	
		Police du Maire voirie	Stationnement autour de l'Eglise	

L'an deux mille dix-huit, le douze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 février 2018.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Sébastien BAGGIO, Florentine POUCHIN, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Francis CARNET GUILLOT

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAc, Hélène DENOST, Franck POURTAL

Absent non excusé :

Procurations : Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN
Franck POURTAL à Aurélie COMBESCOT
Hélène DENOST à Josette LAGORCE
Alain BATAc à Jean-Luc FAVRETTO

Secrétaire de séance : Josette LAGORCE

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- Vote du Compte Administratif 2017 de la Commune
- Vote du Compte de gestion 2017 de la Commune
- Acquisition terrain à M. CHADEIX
- Stationnement autour de l'Eglise
- Demande de subvention exceptionnelle stade foyen pétanque

Communauté de Communes

- Compte rendu du bureau du 22 février et du conseil communautaire du 01 mars

Commissions et syndicats

- Devis fertilisation du terrain de football
- Bâtiments : nouveau devis mur école

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

- Demande de représentation compagnie Avalonis : tournée en charrette d'une pièce de théâtre « La Charrette du Capitaine Fracasse » le 31 juillet 2018.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur LANSADE, Maire présente les comptes administratifs et comptes de gestion 2017

Dépenses de fonctionnement	: - 680 032.64
Recettes de fonctionnement	: + 832 787.23
Excédent de fonctionnement 2017	: + 152 754.59
Résultat de clôture 2016	: + 140 000.00
Résultat de clôture 2017	: + 292 754.59

Dépenses d'investissement	: - 338 975.14
Recettes d'investissement	: + 448 287.07
Excédent d'investissement 2017	: + 109 311.93
Résultat de clôture 2016	: - 75 280.20
Résultat de clôture 2016	: + 34 031.73

Résultat global de clôture 2017	: + 326 786.32
---------------------------------	----------------

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif du Budget Principal de la Commune de l'année 2017, est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Josette LAGORCE doyenne d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2017 du budget de la Commune est adopté par :

-Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2017 du Budget Principal de la Commune :

- prend acte de la présentation du compte administratif
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- arrête les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir
-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget Principal de la Commune est approuvé.

ACQUISITION TERRAIN M. CHADEIX

Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 10 janvier 2018, Monsieur CHADEIX Jean-Marie a accepté de vendre à la Commune ses parcelles cadastrées section AS 121 et AS 125 au prix de 3000 €.

Délibération

Dans le cadre de la création d'une voie publique en bordure de la voie ferrée, la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section AS 121 d'une superficie de 99 ca et AS 125 d'une superficie de 2 a 60 ca appartenant à M. Jean-Marie CHADEIX.

Ces parcelles ont fait l'objet d'un emplacement réservé lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2007.

Considérant la proposition faite à M. CHADEIX d'acquérir ces terrains pour la somme de 3000 €, ainsi que l'accord de celui-ci en date du 10 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acheter ces terrains au prix de 3000 € et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ÉGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du stationnement dangereux des automobilistes qui se garent dans les virages et des deux côtés de la route, ce qui ne permet plus aux autres véhicules de se croiser, il convient de prendre un arrêté interdisant le stationnement bi latéral autour de l'Eglise.

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le stationnement des véhicules en bordure et sur la chaussée de la RD 10E3 est dangereux du fait du manque de visibilité dans les virages, ainsi qu'à l'intersection de la voie communale 203 « route du Nodin » et des difficultés de croisement.

De ce fait, il convient d'interdire le stationnement bi latéral autour de l'Eglise pour des raisons de sécurité.

Il rappelle que des parkings ont été aménagés à cet effet allée du Murier ainsi qu'un chemin piétonnier pour accéder à l'Eglise.

Compte tenu de ces critères, il propose à l'assemblée :

- de prendre un arrêté permanent d'interdiction de stationner
- d'installer de chaque côté de la route des panneaux de signalisation routière
- de réaliser un marquage au sol pour matérialiser cette interdiction
- de soumettre toute infraction à procès-verbal par les services de gendarmerie.

SUBVENTION STADE FOYEN PETANQUE

Délibération

Monsieur CARNET GUILLOT Francis, Président du stade foyen pétanque sollicite auprès du conseil municipal une subvention exceptionnelle pour l'organisation du championnat de France de pétanque promotion 2018.

Ce championnat se déroulera du 21 au 24 juin prochain à Ste Foy la Grande et recevra plus de 600 joueurs de France et d'Outre-mer.

Le débat s'engage et le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision et de soumettre ce dossier à la commission des associations lors de l'attribution des subventions.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

*Devis fertilisation terrain de football : Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un devis pour la fertilisation du terrain de football. Compte tenu du coût de cette prestation, d'autres devis seront demandés.

*mur école : Il a été demandé à Mrs FAVRETTO Jérôme et BOUSQUET Thierry de refaire un devis pour le mur de l'école avec un crépis au lieu du remplacement des pierres.
M. FAVRETTO a fait parvenir son devis, le conseil attend celui de M. BOUSQUET.

*Compagnie théâtrale : Une demande pour une représentation en plein air de la pièce « la Charrette du Capitaine Fracasse » le 31 juillet prochain a été faite par la compagnie Avolonis. Compte tenu des préparatifs de la fête locale et des conditions demandées par les acteurs (emplacement, hébergement de la troupe...) le conseil municipal émet un avis défavorable.

*Ouverture classe prochaine rentrée scolaire : Le Maire informe le conseil qu'à la prochaine rentrée scolaire la classe du cours moyen (CP) sera dédoublée et un emploi d'enseignant implanté au titre de l'accompagnement du niveau CP en éducation prioritaire, de ce fait il conviendra de prévoir le matériel nécessaire à cette classe (tableau, un bureau...)

*Terrain ancien Presbytère : Le conseil paroissial a informé le Maire que le terrain de l'ancien presbytère serait à vendre pour un coût de 25 000 €. Les propriétaires de la parcelle AT 175 (Monsieur RUSSEIL) seraient aussi intéressés pour acquérir cette parcelle. Le Maire propose que la Commune exerce alors son droit de préemption.

*Club house au stade : un rendez-vous avec Monsieur FONVIEILLE a été pris pour le 15 mars prochain.

*Amicales rencontres : l'assemblée générale du club a été fixée au 07 avril prochain. Monsieur BATAÇ ne se représentera pas comme Président.

*Devis taupes terrain de football : Monsieur TORPIER a fait parvenir en Mairie son devis pour la destruction des taupes au terrain de football. Ce devis sera soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- M. RABOISSON : demande ce qu'il est envisagé concernant le club house. Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous avec M. FONVIEILLE a été fixé au 15 mars prochain.
- Mme POUGET : propose de faire la chasse aux œufs de Pâques le samedi 31 mars à 10 h 30. Un flyer sera distribué aux enfants de l'école et Mme POUCHIN mettra sur le site l'information.
- Mme LAGORCE : fait le compte rendu de l'USTOM. La déchetterie de Massugas est en cours de rénovation, coût des travaux 3 320 000 € financés par un emprunt qui remplace le précédent de la même somme.
Monsieur le Maire informe le conseil d'un problème avec la collecte des ordures ménagères dont le camion tourne sur la propriété de M. KOHLER. Le Maire a rencontré M. CHAUSSIER responsable de l'USTOM pour étudier la possibilité de faire passer un petit camion qui pourrait desservir les maisons en bout de chemin. Un courrier a été fait au Président pour avoir son autorisation.
Monsieur MEYROU demande où en est le projet d'implantation d'une raquette de retournement aux Terriles. Le Maire répond que le propriétaire concerné n'a pas répondu à requête. Un nouveau courrier lui sera envoyé.
- Mme POUCHIN : l'inscription auprès de la fédération de cardiologie pour la marche du cœur n'a pas été faite dans les délais aussi cette manifestation ne pourra se faire.
Des photos du repas des Aînés ont été réalisées par M. THOUMAZEAU. Madame POUCHIN propose de faire une exposition pour présenter ces photos.

- M. CARNET GUILLOT signale que le chemin desservant sa propriété est en très mauvais état en raison des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension qui sont en cours. Le SDE 24 a remis de la terre sur le chemin à la place de la grave ce qui lui pose des problèmes pour le passage des camions qui viennent chez lui. Il demande à qui incombera la remise en état de ce chemin. Monsieur FAVRETTO ira voir sur place et le SDE 24 sera contacté. Il demande aussi ou en est le dossier des frelons asiatiques. Le Maire répond que l'association est en attente du jugement.

- M. BAGGIO : suite à sa demande de prêt de la salle du dojo pour une initiation au judo et karaté pour les enfants du foyer Notre Dame il informe que ce stage se déroulera le 9 et 10 avril prochain. Concernant le projet d'implantation de l'entreprise « La Périgourdine » le permis de construire sera déposé courant juin. Un point sera fait prochainement pour le tourne à gauche et l'assainissement. Il demande aussi si des travaux sont prochainement prévus pour le renforcement du talus de la fontaine des fées.

- Mme POUCHIN demande si la Commune a d'autres informations concernant les compteurs Linky et s'interroge sur ce qu'il convient de répondre aux administrés. M. RABOISSON informe qu'il a assisté à la réunion publique à St Seurin de Prats où il a été évoqué que la Commune de Monfaucon a pris une motion contre l'installation de ces compteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL	absent	Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	